

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education modifié ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des Diplômes Universitaires de l'École d'Économie comme suit :

Diplôme Universitaire « Préparation aux Études d'Économie et de Gestion »

Membres du jury :

Jean-Pierre PLA, Président du jury, PRCE
Eléonore MARBOT, Vice-président du jury, MCF

Damien CUBIZOL, MCF
Cécile BATISSE, MCF
Marie-Neige CHOMONT-GOMES, Vacataire

Diplôme Universitaire « Magistère de Développement Économique » 1^{ère} année, 2^{ème} et 3^{ème} année

Membres du jury :

Samuel GUERINEAU, Président du jury, MCF
Jean-Louis COMBES, Vice-président du jury, PU

Jean-François BRUN, MCF
Alexandru MINEA, PU
Claudio ARAUJO, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11/12/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

16 DEC. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

16 DEC. 2019